

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 41/2018

OBJET : Election d'un représentant au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – commission territoriale n° 11 « Hers-Ariège »

L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.

Suite à l'arrêté préfectoral du 06 février 2018 portant sur substitution de la CCLA au sein de SMEA 31 et du SAGE.

Suite à ces modifications et suite aux nouvelles élections de la commune d'Auterive, la CCLA doit remplacer un représentant à la commission territoriale n°11 « Hers-Ariège ».

Madame Joëlle TEISSIER doit être remplacée en tant que représentant de la CCLA à la commission territoriale n°11 du SMEA 31.

Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret. Chaque représentant ne peut être désigné que sur une seule commission territoriale du SMEA 31.

Outre ces règles de représentation, il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA31 les voix des représentants sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité d'appartenance.

Monsieur Pascal BAYONI se porte candidat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant le résultat des votes, le conseil communautaire désigne, comme remplaçant de Madame Joëlle TEISSIER pour représenter la CCLA au sein des instances délibérantes du SMEA31, à la commission territoriale n° 11 :

- Monsieur Pascal BAYONI élu à la majorité absolue

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS